



Crédit (relance pour un crédit de plus de 10 ans non réglé

Par **djo**, le **21/01/2010** à **09:28**

Bonjour, je viens d'être relancé par un organisme qui a racheté CETELEM. J'avais contacté deux crédits en 1995 et la je suis relancé par cet organisme qui a pris un détective privé pour me retrouver, car tous les courriers revenaient NPAI; J'ai perdu mon emploi en 1996 et j'ai déposé moi-même mes papiers dans la boîte aux lettres pour dire que j'étais sans emploi (donc l'assurance devait marcher) ils n'ont rien trouvé. La personne que j'ai eu au téléphone, m'a dit que j'étais redevable de 15.000 euros. J'ai proposé 50e par mois et ils ne veulent pas. Je suis salariée à mi-temps, CAE et je vis d'une pension d'invalidité. Pouvez-vous me dire ce que je risque si je ne peux payer cette société. Je suis entrain de constituer un dossier de surendettement. merci de me répondre, et me dire ce que je dois faire avec mes remerciements, veuillez agréer, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **09:57**

Association CRESUS Paris
15 Rue des Abesses
75018 PARIS
Tél : 01 42 23 18 58
Bonjour, prenez contact avec cette Association (CRESUS) à Paris, ils sont spécialisés en matière de surendettement et vous renseigneront sur l'attitude à adopter vis à vis de votre créancier (celui qui a succédé à CETELEM), ce créancier a t'il un titre exécutoire (jugement vous ayant condamné à payer), courage et bonne journée à vous.

Par **ADREM AVOCATS**, le **21/01/2010** à **10:18**

Bonjour,rnrnA mon sens, il existe, d'une manière générale, un problème de prescription sur ce dossier. Peut être devriez vous prendre attache avec l'ordre des avocats le plus proche de chez vous afin de soumettre cette difficulté à un Avocat lors de consultations gratuites organisée par l'ordre.rnrnCordialement.